



litige intrium justicia/sfr

Par **titibou**, le **06/01/2011** à **15:04**

Bonjour,

J'ai un souci avec intrium justicia depuis quelques mois sans trouver de solution. Suite à un impayé de facture; sfr a confié le dossier à la société de recouvrement intrium justicia, avec qui j'ai fini par prendre contact pour régler ma dette. J'ai d'abord appelé pour payer en 4 fois car le montant total est de 400 euros mais la personne que j'ai eu au bout du fil a été désagréable et m'a dit que c'était 3 fois ou rien!! et j'ai rappelé sfr derrière qui m'a répondu qu'ils ne pouvaient rien faire car ils "ne géraient plus le dossier". J'ai rappelé intrium et cette fois j'ai eu un monsieur qui cette fois m'a insulté au téléphone et m'a jugé en me disant que "quand on est au chômage on ne prend pas d'abonnement!" et j'en passe il a été excécrable!! Très irritée j'ai rappelé sfr qui m'a dit qu'il "me recontacterons pour une solution..." Depuis juillet 2010 cette affaire traîne... j'ai donc rappelé intrium cette semaine et j'ai ENCORE eu une personne qui cherchait encore des histoires en me disant que ma dette n'est plus payable en 3 fois et que c'était une fois ou rien!! et que si je ne paie pas l'intégralité "j'en subirais les conséquences"!!! Je suis choqué de voir d'une qu'une société de recouvrement ai de tels agissements et soit si désagréables avec des clients qui ne demandent qu'à payer... et qu'une société comme sfr ne fasse rien quand je leur relate les faits... après plus de 5 appels!!

Donc j'ai 2 questions:

une société a elle le droit d'exiger qu'on la paie en une seule fois même si j'ai la preuve que je ne le peux pas?

SFR peuvent ils continuer à me répondre que le dossier est chez intrium et qu'ils ne peuvent rien faire? sachant que c'est avec eux que j'ai signé un contrat d'abonnement??

Je sais que j'ai "laissé traîner ma dette" et que je dois en assumer les conséquences mais je ne permettrai à aucune société de recouvrement de me parler comme un moins que rien, m'insulter et me mettre des pressions continuellement car même les mauvais payeurs ont des droits et je sais que devant un juge on me demandera de payer à hauteur de mes moyens.

Merci de me venir en aide.

Par **Domil**, le **06/01/2011** à **17:55**

Un créancier a le droit de refuser un paiement échelonné.